

## **NOTE D'INFORMATION**

Séance publique du 20 octobre 2022

<b>NOTE RELATIVE A LA STRATEGIE ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE</b>
--

### **RESUME**

Des actions fortes, pour certaines inédites à échelle nationale, permettent de positionner notre collectivité comme un acteur de premier plan de la transition énergétique et écologique.

La crise énergétique et les risques qui pèsent sur l'avenir de la planète impliquent toutefois de prendre des engagements supplémentaires. Il est proposé d'y répondre en prenant des mesures immédiates d'une part, et d'autre part en se projetant jusque 2030 par des actions structurantes donnant une perspective à la transition énergétique et écologique du territoire. Il est ainsi proposé de :

**FAIRE FACE A LA CRISE ENERGETIQUE** : pour agir de suite

- Par des mesures d'urgence pour adapter nos espaces de travail et pour accompagner nos agents dans la transition énergétique ;
- Par un « Bonus Energie Collège » valorisant les mesures d'économie énergie ;
- Par un renforcement des actions pour les plus fragiles touchés par la crise.

**PORTER 30 ENGAGEMENTS POUR 2030** : pour décliner des actions à moyen et long terme

- Accélérer les politiques de transition de l'énergie ;
- Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique ;
- Mettre en mouvement les acteurs et les populations.

La mise en œuvre de ces actions doit être le fruit d'un travail de fond en co-construction entre les élus, les services et les acteurs du territoire, c'est pourquoi il est proposé de les concrétiser par les commissions thématiques en Plans d'Actions partagés par tous.

Ces Plans d'actions mobiliseront les financements existants, dont les fonds de la contractualisation en territoires. Ils pourront également faire appels à des budgets nouveaux qui devront alors être arbitrés dans leurs modalités de mise en œuvre par des orientations budgétaires annuelles.

---

## Un bilan qui témoigne de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace

Consécutives à la tension mondiale sur le marché de l'énergie aggravée par le contexte de guerre en Ukraine, l'explosion du coût du prix du gaz et de l'électricité a un impact sans précédent sur les acteurs économiques et les institutions publiques.

A l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace, cette explosion se traduit notamment par une envolée de plus de 465 % du prix du gaz et de plus de 300 % environ pour celui de l'électricité entre 2021 et 2023. La Collectivité européenne d'Alsace gestionnaire de nombreux bâtiments publics, dont les 147 collèges publics alsaciens, subit ainsi de plein fouet cette explosion du coût de l'énergie qui correspond à une dépense supplémentaire estimée à 41 M€ pour le budget 2023.

A l'instar des autres collectivités et des entreprises françaises, la Collectivité européenne d'Alsace s'adaptera à cette évolution pour absorber ce choc dans un double souci de veiller à l'équilibre des finances publiques et de garantir la continuité du service public.

Au fil des crises successives qui se sont déroulées depuis sa création (crise sanitaire d'abord, puis économique et désormais inflationniste), la Collectivité européenne d'Alsace, marquée dès sa création par la gestion de crise, a toujours été en capacité de démontrer son potentiel de résilience face aux chocs. Les ressorts de cette résilience reposent sur sa capacité à pouvoir adapter son action dans un contexte d'urgence sans obérer sa capacité à projeter son action dans le temps long.

Réagir face au choc du coût de l'énergie impose certes des mesures d'urgence mais aussi un souci de cohérence avec des orientations stratégiques de long terme.

La solidarité est le cœur de la compétence de la Collectivité européenne d'Alsace. Cela légitime totalement son implication sur ce sujet crucial. Il s'agit donc d'agir rapidement pour les plus fragiles et d'adapter notre action rapidement aux défis énergétiques. Mais ces défis énergétiques sont également dus à un fait générateur de plus longue échéance, lié au dérèglement climatique et aux crises environnementales qu'ils génèrent. **Aussi, au-delà de l'action immédiate et évidente de sobriété qui s'impose à tous, il s'agit d'agir sur tous les ressorts de la transition environnementale.**

**La Collectivité européenne d'Alsace est engagée depuis de nombreuses années dans une politique de transition écologique. Il s'agit désormais d'accélérer la stratégie de transition énergétique et écologique de la collectivité et du territoire alsacien.** Il est proposé en cohérence avec la situation exceptionnelle de définir fermement et clairement des orientations stratégiques majeures et d'ampleur dans le cadre des compétences de notre collectivité, mais également à l'échelle de nos partenaires alsaciens et enfin, à l'échelle rhénane, car certains sujets majeurs comme l'eau, la qualité de l'air ou la biodiversité sont essentiels et partagés dans la vallée du Rhin supérieur.

[L'ambition de la Collectivité européenne d'Alsace : être motrice d'une transition écologique globale](#)

Au-delà de la transition énergétique, dont la prégnance est renforcée cette année en raison de l'inflation et de la guerre en Ukraine, la Collectivité européenne d'Alsace ambitionne de devenir la collectivité de référence en matière de transition écologique en Alsace. Ce rôle de chef de

file, porté par Départements de France à l'échelle nationale, doit permettre une meilleure coordination des acteurs et facilitera l'émergence de projets.

La transition écologique est une approche globale de notre environnement. C'est une évolution vers un modèle économique et social répondant à l'ensemble des enjeux environnementaux (énergie, climat, biodiversité, usage des sols, eau, etc.)

Elle doit assurer la compatibilité des ressources de la planète avec nos besoins et ceux des générations futures, sans renier les progrès techniques et sociaux.

L'objectif de la Collectivité européenne d'Alsace est clairement de concilier nos modes de vie avec la préservation des ressources de la planète.

Pour cela, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite développer une vision claire avec des ambitions lisibles, crédible avec la capacité à porter opérationnellement des actions, pragmatique avec la recherche de solutions faisables et acceptables de la transition écologique.

### [La Collectivité européenne d'Alsace agit déjà concrètement avec des projets innovants](#)

La transition écologique fait partie des missions socles de la Collectivité européenne d'Alsace. Elle s'est largement investie sur le sujet et renforcera ses actions. Au-delà des mesures liées à la gestion des espaces naturels sensibles ou des cycles de l'eau par exemple, elle veut être en pointe avec des actions exemplaires et innovantes, figures de proue de la transition : il s'agit en effet de faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'une révolution qui créerait de l'incertitude, mais plutôt d'une démarche d'amélioration continue où l'expérimentation pratique prévaut sur les discours théoriques.

Pour la biodiversité, la Collectivité européenne d'Alsace est à l'avant-garde en ce qui concerne l'éducation à l'environnement (107 espaces naturels sensibles sur 1800ha), les brigades vertes et la gestion des bords de route (charte Route & Biodiversité). Ces innovations, voire exclusivités, témoignent de l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace en faveur de la biodiversité.

A titre illustratif, les centres d'initiation à la nature et à l'environnement accueillent 230 000 personnes par an. La Collectivité européenne d'Alsace finance ces structures à hauteur de 742 667€ en 2022. Ces structures sont animées par l'Ariena, que la Collectivité européenne d'Alsace soutient également à hauteur de 190 000€ par an. Les principales actions sont :

- Assurer une cohérence territoriale des projets d'éducation à la nature et à l'environnement (accompagnement des territoires, label CINE) ;
- Animer et développer une dynamique de réseau ;
- Soutenir et accompagner les structures (gestion, emplois, nouveaux partenariats) ;
- Former aux métiers liés à l'éducation et à l'environnement (diplômes d'état),
- Concevoir et diffuser des outils et ressources pédagogiques (cahiers de l'Ariena),
- Concevoir, coordonner et animer des dispositifs pédagogiques à l'échelle alsacienne :  
« Grandir dehors » (faire évoluer les enfants dans la nature dès la petite enfance),  
« Quartier libre pour la nature » (transition écologique dans des quartiers défavorisés).

Pour le climat, et notamment pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, la Collectivité européenne d'Alsace a développé un Plan Arbre. La Collectivité européenne d'Alsace croit en l'arbre qui stocke le carbone, régule les températures et l'hygrométrie. Ce plan vise à reconstituer des forêts avec des essences adaptées au changement climatique, de créer des îlots de fraîcheur, de fournir de l'énergie (bois-énergie) ou des matériaux de

construction et de développer de la biodiversité. Pour mettre en valeur cet atout local, la Collectivité organise les premières rencontres de la filière bois en Alsace à la fin octobre.

Le plan Arbre a permis de planter plus de 40 000 arbres en 2021 et autant sont prévus en 2022. Associés pour moitié à de la régénération naturelle, cela représente plus de 80 000 arbres/an en forêts sont soutenus par la Collectivité européenne d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace est déjà fortement impliquée sur le sujet de la transition énergétique, pour réduire ses dépenses de fonctionnement, pour concrétiser son engagement de produire de l'énergie locale et renouvelable. Les rénovations thermiques de ses bâtiments et collèges sont désormais largement éprouvées. Au-delà des actions classiques menées, la Collectivité européenne d'Alsace est à l'avant-garde en ce qui concerne le développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics.

Le plan d'équipement de nos collèges et bâtiments a démarré avec succès. Les productions sur les collèges permettent de couvrir 30% de dépenses électriques (hors chauffage).

Plus précisément, le plan de rénovation toitures et déploiement d'installations photovoltaïques a commencé en 2020 par la réalisation d'une installation pilote aux Archives Départementales de Strasbourg. Fin 2021, 5 350 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques ont été installés sur 12 sites, ce qui représente un budget d'installations photovoltaïques de 1,2 M€HT auquel s'ajoute un budget de 1,7M€ HT de rénovation de toiture (isolation/étanchéité). A la fin 2022, il est prévu en complément 7 600 m<sup>2</sup> supplémentaires de panneaux photovoltaïques sur 12 sites pour un budget photovoltaïque de 2,1 M€HT et 2,5 M€ HT de travaux de toiture.

En outre, la Collectivité européenne d'Alsace participe au capital du projet de ferme solaire à Munchhouse sur la friche d'un ancien aérodrome propriété de la collectivité d'une surface de 15ha et une production prévisionnelle de 15 MWc. Ainsi une friche départementale devient source de production d'énergie, et apporte également des ressources nouvelles à une collectivité.

Par ailleurs, la capacité de production électrique de la Collectivité européenne d'Alsace est dopée par ses équipements de production hydro-électrique : Elle est propriétaire de 7 microcentrales installées sur les écluses du canal déclassé du Rhône au Rhin.

Enfin, la Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans la transition des mobilités en construisant un vaste réseau de pistes cyclables. 4450 km d'itinéraires cyclables qui placent l'Alsace dans le peloton de tête des territoires cyclistes. Parmi ces itinéraires :

- 1400 km d'itinéraires cyclables structurants et portés par elle ;
- 2000 km d'itinéraires partagés sur RD de 3<sup>ème</sup> catégorie à faible trafic (moins de 1000 ve/j)

Les 1050 km d'autres itinéraires font l'objet d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace apporté aux projets des EPCI pour les boucles locales.

### [La transition énergétique, un défi devant nous qui demande une mobilisation accrue](#)

La transition énergétique revient à changer de modèle pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles, principalement le pétrole et le gaz, dont l'origine est quasiment exclusivement étrangère.

La France dépend fortement de l'énergie étrangère carbonée. Le système énergétique français est basé sur des énergies fossiles (70%), du nucléaire (17%) et des EnR (13%). L'électricité ne représente que 24% de la consommation finale d'énergie, le reste provenant principalement du pétrole (43%) et du gaz (21%).

La guerre en Ukraine fragilise notamment les importations de gaz. Conjugué au mécanisme de fixation des prix, qui est basé sur le coût marginal de la dernière centrale mise en route, le prix de l'énergie s'est envolé, avec des facteurs multiplicatifs de l'ordre de 10, avec une forte volatilité qui rend le marché très fébrile. Le prix d'achat, qui prend en compte la fourniture et les coûts de transports restés à peu près fixes, est multiplié par un coefficient de 5 à 6. L'inflation de l'énergie qui en découle réduit d'autant le pouvoir d'achat. La Collectivité européenne d'Alsace a agi pour ses agents avec un CIA exceptionnel de 200€ versé fin août.

L'Etat a mis en place un bouclier tarifaire (4% en 2022; 15% en 2023) pour limiter l'impact de ces hausses sur le budget des ménages. Cependant, des augmentations de charge sont d'ores et déjà constatées, notamment dans des logements sociaux, pour tenir compte des hausses issues des parties communes. En effet, le bouclier tarifaire ne s'applique ni aux collectivités, ni aux bailleurs sociaux.

Pour la Collectivité européenne d'Alsace, ces hausses d'énergie sont estimées à 41M€ en 2023. La transition énergétique déjà amorcée doit être renforcée et accélérée, l'enjeu budgétaire s'ajoutant à ceux précédemment cités : appel au mix énergétique alsacien, maîtrise du coût, garantie de l'approvisionnement.

Le territoire alsacien comporte des indicateurs encourageants :

- CONSOMMATION ENERGETIQUE : -12% d'énergie consommée par an par rapport à 2012, il faudra atteindre -20% d'ici 2030, soit 4000 GWh de réduction énergétique sur le territoire à mettre en œuvre.
- DEPENDANCE AUX ENERGIES FOSSILES : -18% par an constaté en Alsace par rapport à 2012, il faudra atteindre -40% en 2030, soit 3300 GWh d'énergie fossile qu'il faudra supprimer ou remplacer par d'autres énergies.
- ENERGIES RENOUVELABLES : Elles représentent 28% de l'énergie consommée, dont 7000 GWh hydraulique et 5000 GWh bois énergie, les 2 sources principales d'énergie renouvelables en Alsace. Il faudra atteindre 33% en 2030, soit de l'ordre de 2500 GWh.
- QUALITE DE L'AIR : Les particules fines et les dioxydes d'azote sont en baisse, mais un lien fort avec les restrictions de déplacements en raison de la crise sanitaire peuvent expliquer cette baisse, cette tendance favorable est donc certainement à nuancer.

Ces indicateurs positifs ayant permis de faire passer notre consommation alsacienne globale de plus de 58 000 GWh en 2012 à moins de 52 000 GWh en 2022 témoignent du fait qu'il n'y a pas de fatalité et que l'action doit être encore fortement renforcée pour atteindre moins de 35 000 GWh en 2030.

**En conséquence la Collectivité européenne d'Alsace entend amplifier son action.**

**Si elle est déjà fortement présente sur son territoire en faveur de la transition énergétique et écologique, elle souhaite :**

- 1. FAIRE FACE A LA CRISE en prenant des mesures immédiates pour adapter son patrimoine, accompagner ses agents dans les politiques de transition énergétique et pour mettre en œuvre des actions de prévention contre la précarité et de lutte contre la pauvreté.**
- 2. PORTER 30 ENGAGEMENTS POUR 2030 en donnant une perspective à la transition énergétique et écologique du territoire.**

# FAIRE FACE A LA CRISE

---

## Agir avec les agents pour des solutions concrètes et immédiates

La Collectivité européenne d'Alsace se doit de montrer l'exemple. Pour cela, la première orientation consistera à définir un objectif en terme d'économie d'énergie à atteindre dès cet hiver. En tenant compte des estimations nationales en terme d'économie générées par des mesures exceptionnelles sur le chauffage et des évolutions dans l'usage des équipements. Il est estimé pouvoir être atteint -15% de consommation. Cet objectif ambitieux part du principe d'une écologie positive, pour valoriser les bons gestes et inciter à leurs reproductions. Les bonnes pratiques seront valorisées pour encourager la sobriété dans les usages : dans les bâtiments mais aussi pour les déplacements. Une partie des économies pourra être utilisée pour améliorer les conditions de travail des agents.

Une deuxième orientation traitera de la performance énergétique globale de nos bâtiments, en poursuivant les efforts d'amélioration thermique (bonne marche des équipements, des ouvrants, etc.). Cette performance sera accentuée par la recherche d'optimisation de l'usage des locaux.

Une troisième orientation visera à encourager toutes les alternatives à l'auto-solisme. Des plans de déplacements des agents à l'échelle de bassins de vie viendront concrétiser cette orientation au travers d'actions concrètes.

Un mois de l'énergie en novembre sera le temps de concertation avec les agents. Des temps d'échange sur chaque lieu de travail seront organisés et permettront la prise de conscience et la présentation des solutions à promouvoir.

Les mesures prises pour faire face à la crise seront soumises à l'avis du CHSCT avant d'être adoptées.

Il s'agira par exemple de :

- Paramétrer le chauffage à 19°C dans les bureaux, 16°C en cas d'absence ; 8°C si absence prolongée ;
- Renforcer la maintenance et le contrôle des installations de chauffage et d'éclairage, remplacer plus rapidement des chaudières vétustes
- Paramétrer les outils informatiques pour consommer moins ;
- Remplacer les éclairages très consommateurs par du LED ;
- Maintenir que si nécessaire l'eau chaude dans les locaux accessoires (toilettes, etc.) ;
- Fermeture ponctuelle de bâtiment, recours au télétravail en cas de grand froid lorsque cela s'avère compatible avec la continuité de service public ;
- Limiter voire arrêter les éclairages extérieurs et les écrans d'informations à certaines heures ;
- Promouvoir le flex office en fonction de l'occupation des bureaux ;
- Former à l'éco-conduite ;
- Communiquer et sensibiliser les agents, notamment au travers de « défis énergétiques » et de Plans de Déplacements adaptés à chaque territoire.

**ACTION 1** : Atteindre -15% de consommation d'énergie sur notre patrimoine administratif par des actions sur les installations de chauffage et d'éclairage.

**ACTION 2** : Accompagner les agents et valoriser les bonnes pratiques.

Cette action s'appuiera sur la participation des agents, sur l'adaptation des équipements et lieux de travail.

**ACTION 3** : Encourager les alternatives à l'auto-solisme par des actions concrètes en territoires selon les bassins de vie.

**ACTION 4** : Organiser des Rencontres dans tous les territoires (mois de l'énergie) pour poursuivre et accompagner les transitions de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment pour les déplacements des agents et les consommations d'énergie.

---

## Agir avec les collègues pour des solutions concrètes et immédiates

Sensibiliser les collègues au défi de la réduction des consommations d'énergie et les faire bénéficier des contributions réalisées pour diminuer les consommations d'énergie en mettant en place un « Bonus Energie Collège ». Grâce aux économies réalisées, leurs innovations et actions seront récompensées pour financer des actions éducatives.

Les économies seront constatées sur les factures d'énergie (à degré constant), un dispositif définira les conditions et modalités de réalisation du « Bonus Energie Collège ».

**ACTION 5** : Mettre en œuvre un dispositif de valorisation des économies d'énergies dans les collèges pour valoriser les initiatives prises : le « Bonus Energétique Collège ». Une contribution financière sera apportée aux collèges au regard des économies constatées, pour financer des projets pédagogiques.

---

## Accompagner les plus fragiles durement touchés par la crise

La Collectivité européenne d'Alsace est cheffe de file en matière de prévention et de lutte contre la pauvreté car son cœur de compétence est la solidarité, humaine et territoriale. Au quotidien, ce sont près de 350 travailleurs sociaux, et tout particulièrement les conseillers en économie sociale et familiale (CESF), qui accompagnent les publics précaires, et se mobilisent pour leur proposer des solutions. Ces professionnels accompagnent aussi les ménages dans la bonne gestion de leur budget, et exercent un travail important de sensibilisation aux bons gestes en matière d'énergie.

La hausse du coût de l'énergie produit des effets délétères déjà perceptibles sur les conditions de vie des personnes et ménages les plus modestes. Subsidaire à l'action de l'Etat en matière d'énergie (bouclier énergie) et des bailleurs sociaux en matière de logement, la Collectivité européenne d'Alsace entend d'abord soutenir les plus fragiles.

En assouplissant les conditions du Fonds de Solidarité Logement (FSL) selon les conditions du bouclier énergétique et en accompagnant vers les bons gestes les publics en précarité il est possible d'accompagner les ménages devant faire face avec difficulté à la crise énergétique actuelle.

Il est ensuite nécessaire de rénover le parc privé (avec le fonds Alsace rénov') et le parc public, au travers de la rénovation lourde et des raccordements aux réseaux de chaleur, mais également par un fonds de soutien aux petits travaux pour les locataires. Sur 895 000 logements en Alsace, 49 200 ont une étiquette G, 89 500 une étiquette F et 177 200 une étiquette E, soit 35% du parc (chiffre ADEME).

Afin d'accélérer la rénovation des « passoires thermiques » (étiquettes énergétiques E, F et G) la Collectivité européenne d'Alsace va renforcer son action en appuyant les aides à la rénovation énergétique des propriétaires bailleurs privés afin qu'ils puissent atteindre l'étiquette D, avec bonification pour atteindre l'étiquette C.

Concernant le logement social, les bailleurs sociaux amplifieront leurs contributions au financement du FSL selon le nombre de logements classés F et G dans leur patrimoine. En contrepartie ils seront aidés par la Collectivité européenne d'Alsace à la rénovation thermique de ces mêmes logements via des « éco-prêts ».

**ACTION 6 :** Accroître les rénovations énergétiques et résorber les logements en étiquettes énergétiques G à E par l'augmentation des montants d'aide « Alsace Rénov' » pour des bailleurs privés. Pour les bailleurs sociaux, la Collectivité européenne d'Alsace renforcera le montant de sa contribution aux « éco-prêts » pour les logements F et G.

**ACTION 7 :** Dans le contexte inflationniste actuel, les critères d'attribution des fonds de Secours financier exceptionnels seront revus (fréquence d'octroi, augmentation du plafond des aides) pour les rendre plus accessibles.

**ACTION 8 :** Prévoir un fonds supplémentaire de 100 000 euros pour soutenir les associations de lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.



# 30 ENGAGEMENTS POUR 2030

30 engagements pour initier de nouvelles actions de court, moyen et long terme ; 2030 pour une temporalité accessible, qui permettra un suivi de la stratégie avec des points d'étapes réguliers pour s'assurer de la réalisation d'actions et pour en mesurer les résultats.

---

## Accélérer les politiques de transition de l'énergie

### Pour contribuer à la décarbonation de notre territoire

La Collectivité européenne d'Alsace entend agir sur toutes les activités qui émettent du gaz carbonique dans l'atmosphère. Elle finance l'association ATMO Grand Est qui collecte et interprète les données d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle alsacienne.

A l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace et de plus précisément des émissions émises par son activité, il est impératif que le Bilan de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la Collectivité européenne d'Alsace soit réalisé pour déterminer son impact et agir sur les émissions les plus importantes. La réalisation de ce bilan est en cours.

Sur la base du BEGES établi en 2019 à l'échelle du Département du Bas-Rhin, il peut d'ores et déjà être indiqué que les émissions en lien avec les bâtiments et les mobilités seront prédominants.

L'objectif que poursuit la Collectivité européenne d'Alsace est donc de participer activement à la réduction de l'émission de gaz à effet de serre pour garantir à ses concitoyens l'accès à l'énergie, notamment durant les périodes de fortes demandes. Devant l'inflation que nous subissons depuis le début de l'année, la maîtrise des coûts pour l'utilisateur devient un enjeu majeur. Cette maîtrise des coûts, tout comme la garantie d'approvisionnement, passe par une capacité de production locale, pour moins dépendre des producteurs étrangers.

Pour réussir la transition énergétique, deux leviers majeurs peuvent être mobilisés par la Collectivité : moins consommer d'énergie et privilégier les énergies renouvelables.

#### 1. Moins consommer : il s'agit de changer nos habitudes pour réduire nos besoins.

Comme l'indique l'adage : « la meilleure énergie est celle que nous ne consommons pas ». Il faut donc impératif d'agir en priorité sur les investissements permettant de massivement limiter notre dépendance énergétique. Cela se traduira par la poursuite et le renforcement de la rénovation énergétique de nos bâtiments et de nos collèges, dont une partie est d'ores et déjà à l'étude.

**ENGAGEMENT 1 :** Atteindre -40% de consommation d'ici 2030 pour notre patrimoine immobilier grâce à un vaste programme pluriannuel d'investissement déployé sur notre patrimoine et qui sera à décliner dans un Plan Bâtiment spécifique.

## 2. Produire et consommer de l'énergie renouvelable : il s'agit de développer notre capacité à produire et à utiliser de l'électricité et de la chaleur notamment.

Après l'engagement premier de limiter les consommations à la source, il est nécessaire de fournir en énergie ce qui reste indispensable à l'exercice des missions. Il est indispensable d'adapter nos équipements, notamment notre flotte de véhicules, à moins d'énergie fossile. Pour cela la couverture en énergie renouvelable est primordiale à la maîtrise des coûts de l'énergie en faisant appel à un mix énergétique alsacien.

Plus précisément, il s'agira de poursuivre le déploiement du photovoltaïque partout où cela est possible, d'utiliser du biogaz et de la biomasse et s'appuyer également sur les gisements hydrauliques.

**ENGAGEMENT 2 :** Atteindre 50% de couverture de nos consommations par des énergies renouvelables d'ici 2030.

Près de la moitié des énergies renouvelables produites en Alsace est d'origine hydraulique, principalement via les grandes centrales sur le Rhin. Il faut y ajouter un parc de 7 micro-turbines à vis d'Archimède qui a été développé sur le canal du Rhône au Rhin déclassé (puissance totale 2 GWh/an) et géré par un « SPIC énergie » pour la revente de la production.

Par ailleurs, un gisement potentiel de 8 GWh pour des installations de nouvelles micro-centrales hydrauliques a d'ores et déjà été identifié. Il sera nécessaire de valider les hypothèses pour tenir compte de l'impact potentiel sur l'environnement. De plus, des études de faisabilité et d'opportunités de potentiels hydraulique relevant de lacs et barrages devront être menées.

**ENGAGEMENT 3 :** Développer l'énergie hydraulique par des études d'opportunités et de faisabilité pour la production d'électricité lancées à l'occasion des travaux de rénovation des ouvrages hydrauliques dont nous sommes propriétaires.

Concernant l'énergie photovoltaïque, le plan pluriannuel d'investissement dit « plan photovoltaïque » de 17 millions d'euros voté dans le Bas-Rhin en 2019 permet de déployer sur 4 ans des installations photovoltaïques sur le patrimoine immobilier de la Collectivité européenne d'Alsace. Il s'agit désormais de poursuivre et de développer l'action massivement dans le territoire du Haut-Rhin.

Plus précisément, à l'occasion de la rénovation (isolation et reprise de l'étanchéité) des toitures des collèges, il est prévu de systématiser l'installation de panneaux photovoltaïques pour développer l'autoconsommation électrique, le surplus de production étant revendu à l'opérateur.

- A titre d'exemple, en 2021, 11 toitures ont été rénovées et 12 sites (collèges et bâtiments de la Collectivité) ont été équipés avec plus de 5 000 m<sup>2</sup> de panneaux permettant de couvrir 1/3 des consommations électriques de ces sites pour un investissement de 5 M€ HT.
- En 2022, une quinzaine de nouveaux sites sont en travaux. En 2023 vingt sites sont en planification. A terme, une cinquantaine de sites devrait être équipée.

- La Collectivité européenne d'Alsace est propriétaire de 147 collèges, sans compter ses autres et nombreux bâtiments (sièges administratifs, Vaisseau, bibliothèques, laboratoires, maisons en territoires, centres d'action sociale, centre routiers, etc.). Ce plan pluriannuel en faveur de l'autoconsommation sera renouvelé, notamment afin de maîtriser les coûts de l'énergie dont l'augmentation de près de 40 millions d'euros en 2023 va fortement handicaper les actions de la collectivité.

La mise à disposition d'une friche (aérodrome désaffecté) à un opérateur pour l'installation d'une centrale photovoltaïque au sol et la participation au capital de cet investissement par la collectivité devraient permettre également la production de près de 15MWc pour un investissement de l'ordre de 1 M€.

Il s'agit enfin d'évaluer les opportunités foncières et les possibilités offertes par les parkings de notre réseau viaire et tenir compte des nouvelles solutions offertes par les progrès technologiques pour diminuer l'impact de l'énergie grise et de l'entretien (aérovoltaïque, intégration au bâtiment et vitrages, etc.). tout en veillant à la provenance des technologies déployées.

**ENGAGEMENT 4 :** Poursuivre et accroître le déploiement du Plan Photovoltaïque à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.

Pour réaliser ces engagements une Société d'Économie Mixte ou une Régie de production électrique ainsi que notre opérateur Alsace Energie permettraient de porter des projets ambitieux de développement des énergies renouvelables. L'engagement 22 précise l'approche possible à ce sujet.

### [Pour accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique](#)

La Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit au-delà de la crise actuelle dans l'accompagnement des plus fragiles. Cheffe de file des solidarités, elle agit avec force pour la prévention et la lutte contre la précarité.

Le programme national de Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) est mis en œuvre localement par des collectivités territoriales, qui peuvent s'appuyer sur des partenaires opérationnels afin d'organiser une chaîne de détection des ménages en situation de précarité énergétique, de réaliser un diagnostic socio-technique lors d'une visite à domicile des ménages repérés. La finalité est d'orienter les ménages vers des solutions durables et adaptées à leur situation, et d'accompagner les plus fragiles jusqu'à la mise en œuvre des solutions proposées. Le territoire du Bas-Rhin est très bien couvert par les SLIME.

Sur le territoire du Haut-Rhin ce travail de sensibilisation est mis en œuvre par l'action sociale de proximité complétée par l'accompagnement social lié au logement, qui prévoit notamment l'intervention d'une médiatrice énergétique (secteur Colmar-Guebwiller). Pour une couverture totale du territoire il faudrait réaliser l'extension du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) au territoire du Haut-Rhin.

**ENGAGEMENT 5 :** Etendre le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) au territoire du Haut-Rhin, qui viendrait compléter les dispositifs déjà en place.

Pour développer les bonnes pratiques et faciliter le partage des solutions efficaces au plus proche des ménages fragiles, la Collectivité européenne d'Alsace souhaite également associer les autres collectivités des 7 territoires alsaciens afin d'amplifier le service public d'information sur l'habitat par des « Maisons de l'Habitat ». Ces espaces permettront concrètement d'accompagner les ménages dans la rénovation de leurs logements.

**ENGAGEMENT 6 :** Accompagner dans les 7 territoires les collectivités pour créer un service d'information de l'habitat. Les missions seront d'accompagner les Alsaciens à rénover leurs logements.

---

## Accélérer les politiques de transition pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique

### L'eau, un bien précieux et une nécessité d'agir sur le petit et le grand cycle de l'eau

La thématique de l'eau nécessite une approche globale à l'échelle de l'Alsace, avec l'ensemble des acteurs. L'eau est un atout majeur pour l'Alsace, sa qualité et son abondance sont capitales pour les territoires (paysages, activité humaines et économiques, biodiversité, milieux, sécurité sanitaire, biodiversité,...) et leur avenir. Il convient de les préserver à long terme. Le dérèglement climatique se traduit déjà par des épisodes de sécheresses majeures et récurrentes, mais aussi d'inondations violentes. La préservation de la qualité de l'eau, en quantité suffisante, dans les rivières et dans la nappe phréatique d'Alsace est un défi de longue haleine. Ce défi exige aussi de préparer les territoires pour leur permettre d'être résilients face aux défis climatiques de l'eau, en tenant compte des fragilités et des atouts respectifs de chacun d'eux. La préservation tant quantitative que qualitative de la ressource constitue donc un enjeu majeur pour l'Alsace. C'est notamment le sens de l'action de la Collectivité européenne d'Alsace au sujet de Stocamine : il s'agit de faire retirer les déchets pour empêcher le risque de pollution à long terme de la plus grande nappe phréatique d'Europe.

Il est capital de préserver la ressource en eau de l'Alsace et de coordonner toutes les composantes des différentes politiques de l'eau. Les sujets à développer ou à engager sont nombreux, tels que la solidarité alsacienne entre les communes en cas de sécheresse et de tensions sur l'eau potable, ou à l'opposé en cas d'inondations (initiatives limitant le citernage, soutien des étiages pour préserver les écosystèmes, prévention des inondations, soutien aux rejets en zone végétalisée,...). Lors du 7<sup>ème</sup> Congrès Trinational de l'Energie et du Climat qui s'est tenu à la Collectivité européenne d'Alsace le 7 octobre 2022, ce sujet a été mis en avant. Il sera porté par la Collectivité européenne d'Alsace, Porte-Parole du Pilier Politique de la Région Métropolitaine du Rhin supérieur, lors de la prochaine rencontre du 21 octobre 2022.

**ENGAGEMENT 7 :** Prendre la pleine mesure du risque, de la réalité du cycle de l'eau en lien avec les acteurs et par la mise en place d'Assises transfrontalières de l'eau.

**ENGAGEMENT 8 :** Promouvoir et accroître les bonnes pratiques et préserver les rivières et la nappe phréatique commune à notre territoire rhénan.

## Renaturation : Accélération du Plan Arbre et renforcement de la politique Espaces Naturels Sensibles

### Le Plan Arbre, un plan ambitieux et une nouvelle impulsion pour les années à venir

Voté en 2020 il comporte 3 axes, son bilan permet de déterminer les suites à y donner à échelle alsacienne et les développements possibles par une nouvelle impulsion. L'arbre est une solution à la fois pour stocker le carbone et lutter à la source contre le réchauffement climatique, mais également pour favoriser la biodiversité. Le choix des essences doit donc tenir compte de leur adaptabilité au réchauffement climatique et de leur pouvoir de biodiversité.

### **Biodiversité et paysages :**

1 naissance = 1 arbre : plus de 1800 naissances inscrites dans le Bas-Rhin ayant donné lieu à ce jour à 700 arbres distribués en hiver 2022.

**ENGAGEMENT 9 :** Poursuivre la sensibilisation du grand public et la promotion de la plantation d'arbres et d'arbustes en élargissant les actions à toute l'Alsace. A partir de l'automne 2022, l'action une naissance= un arbre sera étendue à l'Alsace lors de la Sainte Catherine.

Agroforesterie : 20 000 euros de subventions sont déjà attribués aux communes pour les arbres trognes en plein champs, symbole des paysages d'Alsace et une aide existe également pour la plantation d'arbres fruitiers (800 /an). Avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace cet axe sera développé, en notant que le Collectivité européenne d'Alsace a aussi déjà porté avec les acteurs du monde viticole une étude de l'agroviticulture, pour étendre l'action vers la préservation de la vigne alsacienne grâce aux bienfaits de l'arbre (maintien de l'humidité, apports racinaires, ombre, biodiversité, etc.).

**ENGAGEMENT 10 :** Promouvoir les projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales et les acteurs agricoles pour protéger la biodiversité. Un fond de 100 000 euros sera affecté à ce dispositif basé sur un engagement contractuel.

Route & Biodiversité : la Charte a été approuvée en février 2022, elle est reconnue à échelle nationale. La collectivité a obtenu le 1er Prix de l'IDRRIM (Institut national des Routes, des Rues et des Infrastructures pour la Mobilité) en 2022 saluant le travail de la Collectivité européenne d'Alsace.

**ENGAGEMENT 11 :** Poursuivre le déploiement des actions de la charte Route & Biodiversité par la plantation d'arbres et arbustes en haies le long des routes de la collectivité.

Ilots de Fraicheurs Urbains : Le Plan de Rebond a prévu 1,5 millions sur 3 ans. En 2022 17 collèges ont été identifiés comme prioritaires au Programme Pluriannuel d'Investissement et de Maintenance pour amorcer l'action. Le CEREMA (Bureau d'Etudes de l'Etat) a fait des mesures thermiques dès cet été pour accompagner scientifiquement le suivi des premiers travaux cet

hiver. Enfin une cartographie thermique 3D est en cours par les services de la collectivité, selon une méthodologie propre à notre territoire.

**ENGAGEMENT 12 :** Déployer un Plan ambitieux de création d'îlots de fraîcheurs dans les collèges alsaciens afin d'adapter les cours au changement climatique et améliorer le confort des usagers.

### **Forêt :**

Forêt d'Avenir d'Alsace : Le financement de la collectivité se porte actuellement à 1 million d'euros sur 3 ans (2021-2023). Un comité d'études des forêts d'avenir d'Alsace répertorie les projets et essences, fait des recommandations pour l'adaptation au changement climatique avec l'association des Communes Forestières et l'Office National des Forêts (ONF). 678 000 € ont déjà été attribués en 2 ans pour 64 communes, 82 376 arbres plantés en forêt sur 200 ha.

Ce dispositif permet à la Collectivité européenne d'Alsace de compléter les plantations qu'elle peut faire déjà sur son foncier. Le retour d'expérience de cette action inédite en France prouve que la cadence de plantation et les taux de subventions sont ceux nécessaires au territoire alsacien.

Atteindre 1 million d'arbres d'ici 2030 grâce à la plantation et la régénération assistée, en choisissant des essences adaptées au réchauffement climatique et vectrices de biodiversité :

**ENGAGEMENT 13 :** Prolonger au-delà de 2023 le dispositif forêt d'Avenir d'Alsace au bénéfice des communes par un fond annuel de 300 000 euros/an (40 000 arbres/an auxquels s'ajoutent en même nombre ceux issus de la régénération assistée).

**ENGAGEMENT 14 :** Elargir le dispositif Forêts d'Avenir d'Alsace aux forêts privées pour un montant de 200 000 euros/an (30 000 arbres/an auxquels s'ajoutent en même nombre ceux issus de la régénération assistée). L'enjeu est d'investir le champs de la forêt privée pour engager un travail avec les propriétaires et ainsi les associer à la dynamique de plantation et de régénération.

**ENGAGEMENT 15 :** Créer des pépinières de biodiversité suivis sur la durée.

Brigades Vertes : L'extension progressive à échelle alsacienne de la Brigade Verte, organisme de la fonction publique territoriale et spécificité haut-rhinoise, sera mise en œuvre progressivement à l'ensemble de l'échelle alsacienne. Les agents de la Brigade Verte participent activement à la protection de l'environnement. L'intérêt de leurs missions est reconnue par tous.

### Economie du Bois :

La Collectivité européenne d'Alsace a mené des actions fortes de coordination de la filière alsacienne du bois en réalisant un recensement des projets faisant appel au bois. Les "1eres Rencontres de la filière bois alsacienne" permettront les 21 et 28 octobre à Mulhouse et Strasbourg de présenter les 590 millions d'€ HT de projets bois recensés en Alsace depuis 2021. Plus de 100 millions d'€ d'appels d'offres faisant appel au bois sont à venir sur période 2022-2026. La Marque Alsace « Fabriqué en Alsace » appliquée au bois sera lancée avant la fin

d'année 2023 sous l'impulsion de la Collectivité européenne d'Alsace par l'ADIRA et avec les partenaires de la filière alsacienne. Les 2ndes Rencontres pourraient évoquer la formation, la dévolution des appels d'offres, l'accès à la ressource locale et sa pérennisation, etc.

En plus de ces actions il est proposé d'étendre le Plan Arbre par des actions nouvelles :

Par la création d'une offre de renaturation et de compensation environnementale aux porteurs de projets publics et privés devant compenser les impacts de leurs aménagements sur les milieux naturels.

Cette opération innovante, à initier par la Collectivité européenne d'Alsace, consiste à assurer pour le compte des maîtres d'ouvrages la maîtrise foncière, la gestion et le suivi des mesures compensatoires sur le long terme, au travers d'une démarche de mutualisation et de cohérence territoriale. Pour la réaliser il faudra capitaliser le foncier pertinent. D'expérience les contrats qui en découleraient devraient être dans une fourchette allant de 50 à 150 000 € à l'hectare pour une prise en charge souvent égale à 30 années.

Conciliant enjeux d'aménagement et d'environnement, cette opération s'inscrit dans l'objectif de maîtriser l'empreinte environnementale des projets dès leur conception tout en favorisant un développement territorial dynamique, équilibré et durable qui favorise la reconquête de la biodiversité en Alsace.

**ENGAGEMENT 16 :** Créer un service alsacien de renaturation et de compensation des impacts de la nature. Il s'agira d'anticiper la renaturation, de favoriser la montée en biodiversité d'espaces dégradés, de capitaliser des mesures compensatoires pour faciliter la faisabilité des projets des aménageurs.

### Les Espaces naturels sensibles

De par la compétence instaurée par la loi du 18 juillet 1985, la Collectivité européenne d'Alsace mène une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles (ENS) qui a pour objectif de préserver des milieux naturels et des paysages remarquables. Ils représentent une mosaïque de milieux naturels (rieds, collines calcaires, zones humides, forêts de montagne...) pour 107 sites ENS en Alsace s'étendent sur 1 800 ha. La Collectivité y réalise des travaux d'entretien, de renaturation, de sécurisation. Elle y accueille du public pour sensibiliser et améliorer l'état des connaissances.

La Collectivité européenne d'Alsace est donc fortement active pour cette gestion et la communication des ENS, elle ne dispose toutefois à ce jour par encore d'un Schéma Directeur à l'échelle alsacienne.

**ENGAGEMENT 17 :** Produire le Schéma Directeur alsacien des ENS de l'Alsace. Y valoriser les singularités des 107 sites existants et définir les orientations stratégiques de gestion.

## [S'adapter aux risques](#)

Face aux aléas climatiques et naturels, les enjeux du territoire nécessitent des actions nouvelles pour lutter et s'adapter à des risques majeurs nouveaux, notamment de sécheresse et de feux de forêts.

**ENGAGEMENT 18 :** Intégrer au cahier des charges Forêts d'Avenir d'Alsace, et en concertation avec les gestionnaires et services incendie, des espaces permettant de faire barrière au feu, si possible générer des poches humides pour retenir les eaux en forêt.

---

## Mettre en mouvement les acteurs et les populations

La Collectivité européenne d'Alsace se doit d'être exemplaire pour inciter les autres acteurs à suivre le mouvement. Elle cherchera à associer toutes les forces vives alsaciennes pour une transition écologique réussie. Pour y parvenir elle s'appuiera sur la contractualisation avec les territoires, conformément aux dispositifs votés et aux budgets alloués.

### [Création d'une conférence des parties à l'échelle rhénane](#)

A la suite du 7<sup>ème</sup> Congrès Trinational de l'Energie et du Climat de la Conférence du Rhin supérieur organisé par TRION et accueilli par la Collectivité européenne d'Alsace ce 6 octobre 2022, il est proposé aux acteurs rhénans du territoire de poursuivre les travaux pour une stratégie de transition de la Région Métropolitaine Trinationale en instituant une Conférence des Parties (COP) permettant de décliner en actions concrètes, chiffrées, les objectifs à atteindre collectivement.

**ENGAGEMENT 19 :** Inscrire au Schéma Alsacien de Coopération Transfrontalière (SACT) l'organisation d'une COP rhénane. En définir les objectifs et contenus en accord avec les autorités partenaires de l'espace rhéan, sous l'égide de la Région Métropolitaine du Rhin supérieur et avec l'appui de la Conférence du Rhin Supérieur et du Conseil Rhéan. Sur les enjeux de l'air, de l'eau, des sols, de la biodiversité, du paysage et de l'énergie, il est important que l'on construise un regard transfrontalier consolidé.

### [S'appuyer sur les entreprises pour valoriser les énergies fatales](#)

De nombreux acteurs sont positionnés sur la création de réseaux de chaleur, ils proposent des opportunités pour notre collectivité comme pour tous les gestionnaires immobiliers de se raccorder à des réseaux valorisant les énergies vertes (généralement des plaquettes de bois ou du biogaz) et surtout de l'énergie fatale issue de l'industrie ou de stations énergétiques. Tous les acteurs prévoient un doublement de leurs réseaux.

**ENGAGEMENT 20 :** Produire et coordonner avec des acteurs du territoire la cartographie des réseaux de chaleur et de froid alsaciens et diffuser l'information pour accroître les réseaux et le branchement des équipements.



**ENGAGEMENT 21 :** Etudier systématiquement le branchement de notre patrimoine aux réseaux de chaleur ou de froid et si possible, participer aux investissements pour pouvoir diminuer nos charges de fonctionnement.

### Promouvoir des filières énergétiques locales

**MIX ENERGETIQUE :** Pour assurer l'indépendance énergétique de l'Alsace il est impératif de consommer mieux et moins (Engagements 1 et 2), mais il faut également s'appuyer sur le mix énergétique existant et de le faire évoluer vers une plus grande part d'énergies renouvelables en tenant compte de l'intermittence de certaines d'entre elles. La collectivité européenne d'Alsace, outre l'action qu'elle peut entreprendre directement sur ces équipements et bâtiments, peut encourager et bénéficier de productions d'énergies nouvelles, basées sur le mix énergétique de la biomasse, de l'hydraulique, du biogaz, du micro-hydraulique, du photovoltaïque, de la géothermie, etc.

**ENGAGEMENT 22 :** Susciter et faciliter la création de réseau de chaleur de territoire en lien avec les communes et EPCI. Accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique sur le territoire alsacien en lien avec les acteurs publics et économiques. Étudier pour cela la création d'une régie ou société d'économie mixte permettant de porter des projets en complémentarité d'Alsace Energie et avec les partenaires de la Collectivité européenne d'Alsace.

**PRODUCTION D'HYDROGENE :** Plus particulièrement, à partir des objectifs stratégiques de l'énergie en 2030, des prospectives 2030 et 2040 de France Hydrogène, des projets connus en Alsace, il est proposé une première approche chiffrée des objectifs pouvant être atteints dans une stratégie hydrogène alsacienne.

Ces données devront être affinées et discutées avec les acteurs locaux et rhénans, les projets émergents à un rythme soutenu. Une veille est donc nécessaire sur ce sujet.

Développement des besoins d'ici 2030 :

France	ALSACE
600 000 to H2/an	30 000 à 45 000 tonnes /an

Développement des stations de recharge H2 d'ici 2030 :

France	ALSACE
1000 à 1700	10 à 40

Développement d'unités de productions moyennes et massives d'ici 2030

France	ALSACE
non connu	3 <4 MW + 2 > 4MW

**ECOSYSTEME DE L'HYDROGENE :** Le sujet de l'hydrogène est très souvent un sujet de dimension supranationale étant donné les investissements nécessaires et la dimension de l'armature en canalisations hautes pression hydrogène (european hydrogen backbone).

**ENGAGEMENT 23 :** Accompagner le développement des stations de recharge multi-énergie (électrique, hydrogène, biogaz) par une organisation cohérente le long du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace.

**ENGAGEMENT 24** : Participer à des projets de production d'hydrogène décarbonée pour créer des écosystèmes territoriaux de l'hydrogène.

GEOTHERMIE PROFONDE : Le territoire du nord Alsace compte deux centrales en fonctionnement pour 190 GWh/an : à Soultz-sous-Forêt pour la production d'électricité et à Rittershoffen pour de la production de chaleur.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) d'Alsace du Nord a pour objectif de produire 350 GWh en 2030 pour arriver à 710 GWh en 2050. Cela suppose la réalisation de projets privés suite à la délivrance des permis miniers à des opérateurs locaux et nationaux. La commune de Hatten a déjà engagé des études opérationnelles avec un opérateur pour desservir une zone d'activité de 50ha.

Depuis janvier 2019 l'extraction de lithium des eaux géothermales est étudiée, Cette production permettrait à l'Alsace de couvrir les besoins industriels actuels en lithium et de réduire notre dépendance aux mines d'Australie ou d'Amérique latine. La technologie testée sur l'unité expérimentale de Soultz-sous-Forêts est concluante en captant jusque 90% du lithium. Il est ainsi prévu par 2 opérateurs privés de rentrer en phase de production dès 2024.

**ENGAGEMENT 25** : Accompagner les projets de production de chaleur et de lithium par la géothermie profonde, notamment en Nord Alsace. En accord avec les travaux du groupe environnement du Conseil Rhénan, veiller aux mesures de surveillance et de partage des informations pour une meilleure maîtrise de la sécurité des projets et de l'impact environnemental de son exploitation.

### Promouvoir les filières d'une agriculture locale

Au-delà de son rôle nourricier et de sa contribution à l'économie, l'agriculture entretient et exploite près de 40% de la superficie de l'Alsace. Elle a un rôle déterminant dans la gestion de l'espace, la qualité des paysages, l'équilibre et la dynamique des territoires et constitue un interlocuteur incontournable pour toute question relative au foncier en zone rurale comme en zone urbaine. L'agriculture détient ainsi de nombreuses clés pour l'emploi, le tourisme, l'alimentation de nos concitoyens et plus largement l'aménagement du territoire. La qualité et la diversité des productions agricoles locales doit être promue, au service des hommes et du respect de ressources naturelles des territoires (eau, air, sol, paysages, biodiversité).

Les partenariats noués avec la profession agricole, et la chambre d'agriculture en particulier, doivent permettre à la fois de favoriser l'emploi en agriculture (notamment pour les bénéficiaires du RSA), une gestion économe du foncier, la transition écologique et énergétique ainsi que l'alimentation de proximité.

La Collectivité européenne d'Alsace mène également des opérations fortes de sensibilisation en restauration collective (collèges, établissements médico-sociaux, etc.) pour promouvoir des spécificités locales : Abattoir de Cernay (dans lequel 10M € sont investis), produits du terroir alsacien, viande de gibier, filières courtes. Ces actions contribuent fortement à une alimentation décarbonée et à donner du sens à une écologie positive.

**ENGAGEMENT 26** : Poursuivre les actions en faveur de l'agriculture locale en soutenant la promotion de la production locale alsacienne. Promouvoir une restauration collective faisant appel aux circuits courts.

## Poursuivre une politique vélo vertueuse à l'échelle de l'Alsace

Les mobilités demandent l'association de tous, les populations, les collectivités et les entreprises notamment. L'objectif 3 vise la création de Plans de Déplacements en territoires pour les agents de la Collectivité européenne d'Alsace. Car au-delà du vélo-loisirs, l'usage du vélo pour les trajets quotidiens est un enjeu majeur pour la décarbonation des mobilités.

Avec ses 4 450 km, le réseau alsacien fait déjà figure de modèle en France. En 2023 sera édité un Plan Vélo à l'échelle de l'Alsace. En tant que nouveau schéma directeur des itinéraires cyclables il définira les priorités d'aménagement pour des jonctions et continuités de parcours entre territoires.

**ENGAGEMENT 27 :** Poursuivre une politique vélo exemplaire définie par un nouveau Plan Vélo, schéma directeur des aménagements et itinéraires cyclables d'échelle alsacienne.

## Mobiliser les populations

Pour accélérer encore ces politiques de transition, il sera nécessaire de mobiliser les citoyens, de les sensibiliser et de les inciter à modifier leurs comportements.

Pour cela, la collectivité européenne d'Alsace cherchera à accélérer les politiques éducatives, dans les collèges, mais aussi à destination du grand public en garantissant une couverture de l'ensemble du territoire.

Il s'agira notamment de développer la structuration de l'Alsace en matière d'éducation à l'environnement qui est aujourd'hui constituée d'une dizaine de CINE et d'une structure chapeau l'ARIENA pour un accueil de 230 000 personnes par an.

**ENGAGEMENT 28 :** Poursuivre et étendre des actions éducatives ciblées en partenariat avec les CINE, avec la Brigade Verte et avec les espaces d'information pour la transition énergétique.

Il pourra également être proposé une démarche permettant d'impliquer les Alsaciens dans la stratégie de transition énergétique et écologique par la mise en œuvre d'un jeu concours, d'une participation active à des événements.

**ENGAGEMENT 29 :** Proposer une démarche originale permettant une implication active de l'ensemble des Alsaciens à la transition énergétique et écologique de leur environnement.

Mettre en valeur les initiatives et les bonnes pratiques proposées par les Alsaciens (collectivités, entreprises, particuliers...).

## Mobiliser les communes, EPCI et les établissements sociaux et médico-sociaux

Les politiques de transition nécessiteront enfin l'implication de toutes les collectivités, et plus particulièrement celles du bloc local. De par les compétences de solidarité de la Collectivité européenne d'Alsace, ces politiques impliqueront également les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS).

La première orientation propose de rencontrer les acteurs de terrain et d'animer en territoire des clubs de la transition énergétique pour faciliter la concrétisation de projets. Il s'agira d'associer les collectivités, les ESMS et les partenaires institutionnels pour partager l'urgence à agir, échanger sur les besoins d'accompagnement et les projets émergents (hydro-électricité ; méthanisation ; récupération de chaleur fatale, géothermie,...) et soutenir auprès des chambres consulaires les filières de formation des métiers de la transition énergétique.

La deuxième orientation portera sur le soutien des projets de transition énergétique : rénovations, réseaux de chaleur et plus généralement mutualisation des moyens de chauffage, production d'EnR... via la contractualisation, par l'assistance des partenaires dans leur recherche de financements (fonds européens notamment), avec l'appui d'experts pour améliorer la performance des projets (AMO pour les EHPAD par exemple).

Le soutien au bloc communal se fera par la contractualisation (soutien financier direct), l'ingénierie technique avec nos partenaires comme l'ATIP (pour faciliter l'émergence technique du projet) et l'ingénierie financière (pour rechercher des subventions Europe, RGE...). Le soutien aux ESMS se fera par les dispositifs actuels et par une adaptation de ceux-ci au contexte de transition énergétique et écologique.

**ENGAGEMENT 30 :** Sensibiliser les collectivités alsaciennes et les ESMS, les accompagner dans leurs projets de transition énergétique & écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants.

Proposer un service d'ingénierie financière pour les recherches de fonds européens et autres aides.

---

## Méthode, indicateurs et suivi

### Indicateurs

Cette stratégie de transition environnementale de la Collectivité européenne d'Alsace dénommée « 30 ENGAGEMENTS POUR 2030 » se déclinera en actions qui auront des indicateurs et qui devront être suivis régulièrement dans leurs réalisations.

### La méthode pour engager la Collectivité européenne d'Alsace

Les engagements seront déclinés dans des plans d'actions. Des concertations spécifiques à chaque thème seront organisées avec les agents et/ou les partenaires pour s'assurer de l'acceptabilité des mesures envisagées et pour échanger sur les temporalités de mise en œuvre.

Les aspects financiers seront évalués lors des arbitrages budgétaires. Les 30 engagements de la stratégie énergétique et écologique devront faire l'objet d'arbitrages financiers sur la base de Plans d'Actions validés par chaque Commission Thématique, intégrant le cas échéant les indicateurs à suivre, les résultats attendus et les retours sur investissement le cas échéant. La priorité sera naturellement donnée aux projets qui à la fois engendreront un gain pour l'environnement et le climat d'une part, et permettront de réduire les dépenses de fonctionnement de la Collectivité européenne d'Alsace d'autre part.

Cette stratégie et ces plans d'actions nécessitent un portage politique et administratif, ainsi que des revues régulières d'avancement. Un bilan annuel sera proposé en commission permanente, dans le cadre du rapport du développement durable. La 2<sup>ème</sup> commission sera chargée de la coordination globale de la stratégie et chaque commission thématique portera les plans d'actions de son périmètre d'intervention.

### Des plans d'actions à venir pour décliner cette stratégie

Les 30 engagements seront déclinés de façon opérationnelle au travers de plans d'actions spécifiques. Ces plans seront concertés pour s'assurer de l'acceptabilité des mesures.

### Aperçu général

Les deux tableaux pages suivantes synthétisent l'organisation pour :

- Les 8 actions pour faire face à la crise dans l'urgence, avec détail des actions, des modalités de mises en œuvre, des commissions en charge des sujets et des échéances attendues.
- Les 30 engagements pour 2030, avec détail des actions, des modalités de mises en œuvre, des commissions en charge des sujets et des échéances attendues.

# FAIRE FACE A LA CRISE

AGIR AVEC LES AGENTS POUR DES SOLUTIONS CONCRETES ET IMMEDIATEES				
N° ACTION	Description	Moyens et éléments de coûts	Commission	Echéance
<b>1</b>	Atteindre -15% de consommation d'énergie sur notre patrimoine administratif par des actions sur les installations de chauffage et d'éclairage.	Actions immédiates d'économies d'énergie	8	2023
<b>2</b>	Accompagner les agents et valoriser les bonnes pratiques (équipements et lieux de travail).	Actions immédiates en lien avec les agents en territoires	1 & Commissions territoriales	2023
<b>3</b>	Encourager les alternatives à l'auto-solisme par des actions concrètes en territoires selon les bassins de vie.	Actions immédiates en lien avec les agents en territoires	7 & Commissions territoriales	2023
<b>4</b>	Organiser des Rencontres dans tous les territoires (mois de l'énergie) : transitions de la collectivité, notamment pour les déplacements des agents et les consommations d'énergie.	Actions immédiates en lien avec les agents en territoires	Commissions territoriales	2023
AGIR AVEC LES COLLEGES POUR DES SOLUTIONS CONCRETES ET IMMEDIATEES				
<b>5</b>	« Bonus Energétique Collège » : contribution au regard des économies pour des projets pédagogiques.	Dispositif à déterminer	5	2023
ACCOMPAGNER LES PLUS FRAGILES DUREMENT TOUCHES PAR LA CRISE				
<b>6</b>	Augmenter les montants d'aide « Alsace Renov' » pour résorber les logements en étiquettes E à G chez les bailleurs privés et pour les étiquettes F et G des bailleurs sociaux par des « éco-prêts ».	Modification des plafonds actuels du dispositif et des modalités de contribution des bailleurs sociaux.	4	CP décembre 2022
<b>7</b>	Révision des fonds de Secours financier exceptionnels pour les rendre plus accessibles.	Fréquence d'octroi et augmentation du plafond des aides	4	2023
<b>8</b>	Soutenir les associations de lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté.	Fond supplémentaire de 100 000 euros	4	2023

# 30 ENGAGEMENTS POUR 2030

Accélérer les politiques de transition de l'énergie				
N°	Description	Moyens et éléments de coûts	Commission	Echéances
Pour contribuer à la décarbonation de notre territoire				
1	Atteindre -40% d'ici 2030 pour notre patrimoine immobilier grâce au vaste programme pluriannuel d'investissement déployé sur notre patrimoine et qui sera à décliner dans un Plan Bâtiment spécifique.	PPI et PPM décliné dans un Plan Bâtiment en 2023	8	-40% en 2030
2	Atteindre 50% de couverture de nos consommations par des énergies renouvelables d'ici 2030.	Plan EnR en 2023	2	50% EnR en 2030
3	Développer l'énergie hydraulique par des études d'opportunités et de faisabilité pour des ouvrages dont nous sommes propriétaire.	Plan EnR en 2023	2	2026
4	Poursuivre et accroître le déploiement du Plan Photovoltaïque à l'échelle de la Collectivité européenne d'Alsace.	Plan Photovoltaïque intégré au Plan EnR (2023)	2	Fin 1 <sup>er</sup> Plan PV : 2023
Accompagner les plus fragiles dans la transition énergétique				
5	Etendre le Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie (SLIME) au territoire du Haut-Rhin, qui viendrait compléter les dispositifs déjà en place.	Bilan à réaliser en fonction des structures en place	4	2023
6	Accompagner dans les 7 territoires les collectivités pour créer un service d'information de l'habitat.	Plan Habitat	4	2025
Accélérer les politiques de transition pour s'adapter pour reconquérir la biodiversité et lutter contre le changement climatique				
Politique de l'eau, agir sur le petit et grand cycle de l'eau				
7	Prendre la pleine mesure du risque, de la réalité du cycle de l'eau en lien avec les tous les acteurs et par la mise en place d'Assises transfrontalières de l'eau.	Avec tous les acteurs dont l'Agence de l'Eau et Chambre d'Agriculture, les industriels et les agriculteurs.	2	2023
8	Promouvoir les bonnes pratiques et préserver la nappe phréatique commune à notre territoire rhénan.	avec les acteurs transfrontaliers (SACT)	6	2023-2024

Renaturation : Accélération du Plan Arbre et actions pour des ENS				
9	Poursuivre la sensibilisation du grand public et la promotion de la plantation d'arbres et d'arbustes en élargissant les actions à toute l'Alsace. A partir de l'automne 2022, l'action une naissance= un arbre sera étendue à l'Alsace lors de la Sainte Catherine.	Plan Arbre	2	2022
10	Promouvoir les projets d'agroforesterie en lien avec les collectivités locales et les acteurs agricoles pour protéger la biodiversité. Un fonds de 100 000 € sera affecté à ce dispositif basé sur un engagement contractuel.	100 000 euros/an à intégrer au GERPLAN (ou Plan Arbre)	2	2023
11	Poursuivre le déploiement des actions de la charte Route & Biodiversité par la plantation d'arbres et arbustes en haies le long des routes de la collectivité.	Plan Arbre ou Dir. Routes : 100K€/an	7	2023
12	Déployer un Plan ambitieux de création d'îlots de fraîcheurs dans les collèges alsaciens afin d'adapter les cours au changement climatique et améliorer le confort des usagers.	Plan Arbre : AP de 1,5M€.	8	2025
13	Prolonger au-delà de 2023 le dispositif forêt d'Avenir d'Alsace au bénéfice des communes.	Plan Arbre : 300 000 € jusque 2023 à prolonger.	2	2023
14	Engager les forêts privées dans une dynamique de plantation et de régénération.	200 000 €/an pour forêts privées	2	2025
15	Créer des pépinières de biodiversité, suivies sur la durée.	Inclus à Forêts d'Avenir d'alsace	2	2025
16	Créer un nouveau service alsacien de renaturation et de compensation écologique .	Actions foncières Budget à définir selon dispositif	2	2026
17	Produire le Schéma Directeur alsacien des ENS.	Schéma Directeur ENS	2	2024
S'adapter aux risques				
18	Intégrer aux Forêts d'Avenir d'Alsace et en concertation avec les gestionnaires et services incendie, des espaces permettant de faire barrière au feu, si possible générer des poches humides pour retenir les eaux en forêt.	Plan Arbre + Travail avec les Services de Secours pour anticiper les risques naturels.	2	2025



Mettre en mouvement les acteurs et les populations				
Création d'une conférence des parties à l'échelle rhénane				
19	Organiser une COP Rhénane traitant des enjeux de l'air, de l'eau, des sols, du paysage et de l'énergie par un regard transfrontalier consolidé (à inscrire au SACT)	70 000 € tous les 4 ans, avec organes de la Conférence du Rhin Supérieur.	6	2023-2024
S'appuyer sur les entreprises pour valoriser les énergies fatales				
20	Produire et coordonner avec des acteurs du territoire la cartographie des réseaux de chaleur et de froid alsaciens et diffuser l'information pour accroître les réseaux et le branchement des équipements.	Acteurs du territoire + Services DATA CeA	2	2023
21	Etudier systématiquement le branchement de notre patrimoine aux réseaux de chaleur ou de froid et si possible participer aux investissements pour diminuer nos charges de fonctionnement.	Plan Bâtiment	8	2023-2030
Promouvoir des filières énergétiques locales				
22	Accompagner le développement des énergies renouvelables en mix énergétique, notamment par les réseaux de chaleur. Étudier la création d'une structure portant des projets en complémentarité d'Alsace Energie.	Plan EnR en 2023	2	2023-2030
23	Accompagner le développement des stations de recharge électrique et hydrogène par une organisation cohérente le long du réseau routier de la Collectivité européenne d'Alsace.	Plan EnR et Plan Hydrogène 2023	2	2023-2030
24	Participer à des projets de production d'hydrogène décarbonée pour créer des écosystèmes territoriaux de l'hydrogène.	Migration de 5 poids lourds et de 2 bacs rhénans	7	2025-2030
25	Accompagner les projets de production de chaleur et de lithium par la Géothermie Profonde.	Plan EnR en 2023	2	2030
Promouvoir les filières d'une agriculture locale				
26	Poursuivre les actions en faveur de l'agriculture locale en soutenant la promotion de la production locale alsacienne. Promouvoir une restauration collective faisant appel aux circuits courts.	Convention avec Chambre d'Agriculture	2	2022
			5	2023

	Poursuivre une politique vélo exemplaire à l'échelle de l'Alsace			
27	Poursuivre une politique vélo exemplaire par un nouveau Plan Vélo.	Plan Vélo	7	2023
	Mobiliser les populations en renforçant les politiques éducatives			
28	Actions éducatives ciblées sur les enjeux de l'environnement.	En partenariat avec les CINE, la Brigade Verte, etc.	5	2024
29	Proposer une démarche originale permettant une implication active de l'ensemble des Alsaciens à la transition énergétique et écologique de leur environnement.	Mettre en valeur les bonnes pratiques	1	2024
	Mobiliser les communes, les EPCI et les établissements sociaux et médico-sociaux			
30	Sensibiliser les collectivités alsaciennes et les ESMS, les accompagner dans leurs projets de transition énergétique & écologique, notamment via la contractualisation et l'adaptation des dispositifs existants.  Proposer un service d'ingénierie financière pour les recherches de fonds européens et autres aides.	Commissions Territoriales	1	2023
		Mission Europe	6	2024